

## VISA SCHENGEN COURT SEJOUR (LUXEMBOURG)

### Visite touristique, amicale ou familiale

Dossier à présenter en original + copie

Documents à fournir:

1- Formulaire de demande de visa Schengen complété, daté et signé (disponible gratuitement ) +2 photos d'identité couleur avec fond blanc récentes.

<https://visaonweb.diplomatie.be>

2- Un passeport valide.

Le passeport doit être valable minimum 3 mois à l'échéance du visa demandé, et doit comporter obligatoirement 2 pages vierges de tout cachet, accompagné de la photocopie de la page d'identité et des visas Schengen précédents.

3- Copie recto verso de la CIN (Ressortissants étrangers résidant au Maroc: carte de résidence marocaine ou récépissé de la demande de renouvellement);

4- Un engagement de prise en charge souscrit par un garant luxembourgeois ou étranger ayant droit au séjour au Luxembourg et légalisé par l'administration communale luxembourgeoise compétente.

Ce document sera accompagné d'un document officiel attestant de la solvabilité du garant (3 dernières fiches de paie ou extrait de rôle récent) et d'une copie de sa carte d'identité (recto-verso) ou de sa carte de séjour ;

5- Les preuves de la situation professionnelle du requérant/de ses ressources, selon le cas :

- attestation de travail établie par l'employeur, mentionnant la date de recrutement et le salaire.

- titre de congé.

- CNSS portant sur les 3 dernières années.

- statuts de la société et publication du registre de commerce.

- dernière quittance d'impôts de la société.

- preuve des ressources financières (3 dernières fiches de paie, pension, relevés d'identité bancaire personnels...)

- certificat de fréquentation et de congé scolaire le cas échéant

6-En cas de visite familiale : preuve des liens de parenté avec la personne à visiter au moyen d'un extrait d'acte d'état civil (en français)/copie conforme du livret de famille ;

7-Autorisation parentale (de la mère aussi bien que du père) pour les enfants mineurs (- de 20 ans). L'autorisation doit être légalisée par la municipalité de résidence.

**NB : Cette liste de document n'est pas exhaustive : des documents complémentaires peuvent être demandés par les services des visas. Vous pouvez également présenter tout élément susceptible d'aider à l'instruction de votre dossier.**